

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1748

2 août 2011

SOMMAIRE

Abramo Sàrl	83875	Ferrero Industrial Services -G.E.I.E.- Filiale du Luxembourg	83869
Anzi-A S.a.	83900	GERP Luxembourg S.à r.l.	83875
Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l.	83879	Helioven Two S.à r.l.	83881
Blue Azur S.A.	83858	Invik S.A.	83901
Boostore S. à r.l.	83864	K.C.H.N.	83863
Bureau d'Architecture Cavallini	83868	KOH-I-NOOR International SE	83863
Callipige S.A.	83869	Lafor 1 S.à r.l.	83884
Casden S.A.	83870	L'Armathan S.A.	83894
Catalyst Alpha 3 S.à r.l.	83898	Le Coral S.A.	83895
CFM Fund	83878	LFP Holding S.A.	83899
Cloche Luxembourg Holding S.A.	83878	Lux Santé S.A.	83864
Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A.	83883	Mika S.à.r.l.	83893
Conlog S.A.	83868	Milton Investments S.A.	83884
CSE Creative Sports Enterprises S.A.	83877	Monteferro International S.A.	83865
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l.	83883	MRC Luxembourg S.à.r.l.	83858
Dalgarno S.A.	83878	NVG Investments Sàrl	83896
Dassil Invest S.à r.l.	83893	Omnium Textile S.A.	83870
Datart Investments S.A.	83893	Orderman	83890
Datogon S.A.	83894	Peinture Baranowsky S.à r.l.	83900
Delvino S.A.	83895	Revevol E.M.E.A. Luxembourg S.à r.l.	83887
DIE malermeister Baranowsky & Baum- garten S.à r.l.	83900	Revevol S.à r.l.	83887
ECF Dundee Retail S.à r.l.	83904	Scipio Consulting S.à r.l.	83871
ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l.	83904	Séamus Finance Int'l	83867
Edene Lux Invest S.à r.l.	83900	Seamus S.A.	83867
Egis Investment	83884	Settlebaum S.à r.l.	83872
Egis Investment Partners SCA SICAR ...	83887	Solutions H S.à.r.l.	83871
European Life Settlements Investments S.à r.l.	83872	Tele Columbus Holdings S.A.	83858
		TST Grundstücksentwicklung S.A.	83899

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 1^{er} juin 2010

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Eric HERREMANS, né le 03.06.1941 à Bruges (B), adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour la société
BLUE AZUR S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011073965/14.

(110082822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

MRC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.173.455,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.570.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2011, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La nomination de Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Suite aux résolutions 1-2 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - Charles Goldman, gérant A,
 - Kees-Jan Avis, gérant B
 - Wim Rits, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076298/20.

(110085120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.306.

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of May.

Before us Me Schaeffer notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tele Columbus Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.306. The Company has been incorporated by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on August 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 20, 2010 under number 2235. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to an act of Me Martine Schaeffer, on May 11, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mrs Anne-Emmanuelle FEUTRIE, with a professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints, as Secretary, Mr. Jérémie HOUET, with a professional address in Luxembourg.

The Meeting elects, as Scrutineer Mr. Gianpiero SADDI, with a professional address in Luxembourg.

Proxies from the shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The Shareholders present or represented by proxy and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- According to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles), the Company has an issued share capital of thirty-three thousand five hundred two Euro (EUR 33,502.-).

It appears from the attendance list that a majority of the shares representing the issued share capital of the Company are present or represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate on the items of the agenda reproduced below:

1. - The Shareholders wish to approve the entry into, and to the extent necessary, the ratification of the Amendment of the Securityholders' Agreement.

2 - The Shareholders wish to approve the resignation of Ms. Florence Rao in her capacity of class B director of the Company.

3. - The Shareholders wish to approve the subsequent appointment of Mr. Eugene Musselman, born on June 1, 1944, in the State of Illinois, United States of America, and having his address at Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Netherlands, for a mandate effective as of May 11, 2011, in capacity of class B director of the Company;

4.- The Shareholders wishes to amend the Articles in order to provide for (i) a composition of the board of directors of the Company of up to five (5) directors, instead of the current maximum of four (4) directors, being noted that the seat of the new class of director, i.e., the Management Director, should always be filled with the then-serving CEO of the Tele Columbus group and (ii) the holding by the Management Director of one voting right at the meetings of the directors of the Company;

5. - The Shareholders wish to approve the subsequent appointment of Mr. Ronny Verhelst, born on May 19, 1963, in Kortrijk, Belgium, and having his address at Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Germany, for a mandate effective as of May 11, 2011, in capacity of Management Director.

6. - The Shareholders wish to approve the appointment of Alliance Révision S.à r.l. as statutory auditor (*commissaire aux comptes*) of the Company as of May 11, 2011.

7. - Miscellaneous.

III. - In accordance with article 11.2 (i) in fine of the Articles, all the Shareholders declare and state that they have had knowledge of the agenda prior to this Meeting and, therefore, waive their right to receive a convening notice.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, unanimously decides on the following:

First resolution

The Meeting approves the entry into, and to the extent necessary, the ratification of the Amendment of the Securityholders' Agreement

Second resolution

The Meeting, having considered the resignation letter dated April 22, 2011 from Ms. Florence Rao addressed to the shareholders of the Company and the board of directors of the Company, resolves to acknowledge and approve the resignation of Ms. Florence Rao in her capacity of class B director of the Company, effective as of May 11, 2011.

Third resolution

Based on a proposal made by the Class B shareholders, the Meeting resolves to appoint Mr. Eugene Musselman, born on June 1, 1944, in the State of Illinois, United States of America and having his address at Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Netherlands, for a mandate of Class B Director of the Company effective as of May 11, 2011 and terminating on January 27, 2012 according to article 8.4. (i) of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 8.1(i) of the Articles in order to provide for a maximum number of five (5) director and a new class of director, i.e., the Management Director, being noted that the seat of this Management Director should always be filled with the then-serving CEO of the Tele Columbus group and that this Management Director holds one voting right at the meetings of the directors of the Company. As a result, the Meeting resolves to amend and restate article 8.1(i) of the Articles as follows:

“ 8.1. Composition of the board of directors.

(i) The board of directors

The Company is managed by the Board, which is composed of up to five (5) directors, and may be composed as follows:

(a) the “Class A Director” who may be proposed for appointment at all times by, and may be proposed for dismissal by, a majority vote of the holders of the Class A Shares (based upon their holdings of Class A Shares);

(b) the “Class B Director” who may be proposed for appointment at all times by, and may be proposed for dismissal by, a majority vote of the holders of the Class B Shares (based upon their holdings of Class B Shares);

(c) the “Class C Director” who may be proposed for appointment at all times by, and proposed for dismissal by, a majority vote of the holders of the Class C Shares (based upon their holdings of Class C Shares);

(d) the “Independent Director”, who shall be a Luxembourg resident, who may be appointed at all times by, and may be dismissed by the General Meeting; and

(e) the “Management Director” who shall be the then serving CEO of the Tele Columbus group and hold one (1) voting right at the meetings of the directors of the Company,

provided that after 27 January 2012 the Board shall notwithstanding the remaining term (if any) of the then serving Directors, be comprised of up to five (5) directors who may be appointed from time to time, and may be dismissed by, a majority vote of the General Meeting, provided further that at least one director shall be a Luxembourg resident.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Ronny Verhelst, born on May 19, 1944, in the State of Illinois, United States of America, and having his address at Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Germany, for a mandate of Management Director of the Company effective as of May 11, 2011 and terminating on January 27, 2012 according to article 8.2 of the Articles.

As a consequence of the above appointments, the board of directors of the Company is now constituted as follows:

- Mr. Gerhard BICKMANN, Class A Director of the Company;
- Mr. Eugene MUSSELMAN, Class B Director of the Company;
- Mr. Rezaah AHMAD, Class C Director of the Company;
- Mr. Ronny VERHELST, Management Director of the Company; and
- Mr Erik VAN OS, Independent Director of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Alliance Révision S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company with effect as of May 11, 2011.

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company and/or any employee of TMF Corporate Services S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 84993, each acting individually, on behalf of the Company, to notify the above resignation and register the above appointments at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any document (including any notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the member of the Bureau and us, the notary, the present original deed.

Suis la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour de mai.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306. La Société a été constituée le 20 août 2010 suivant acte de Me Francis Kessler, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le 20 octobre 2010 sous le numéro 2235. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine Schaeffer du 11 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mme Anne-Emmanuelle FEUTRIE, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme M. Jérémie HOUET, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit M. Gianpiero SADDI, de résidence professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur.

Les procurations des actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acte que :

I. Les actionnaires présents ou représentés par procuration et le nombre des actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste, après signature ne varietur par le mandataire, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts), le capital social émis de la Société s'élève à trente-trois mille cinq cent deux Euros (EUR 33.502,-).

Il apparaît d'après la liste de présence, que la majorité des actions représentant le capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après :

1. Les Actionnaires souhaitent approuver la conclusion et dans la mesure du possible, la ratification des Modifications au Contrat d'Actionnaires.

2. Les Actionnaires souhaitent approuver la démission de Mme Florence Rao en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société;

3. Les Actionnaires souhaitent approuver la nomination subséquente de M. Eugene Musselman, né le 1^{er} juin 1944, dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant à Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Pays-Bas, pour un mandat effectif à partir du 11 mai 2011, en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société;

4. Les Actionnaires souhaitent modifier les Statuts afin de permettre (i) au conseil d'administration d'être composé de cinq (5) administrateurs, au lieu du maximum actuel de 4 administrateurs, étant entendu que le poste d'administrateur de la nouvelle catégorie, c'est-à-dire l'Administrateur de Gestion, sera toujours pourvu par le PDG en fonction du groupe Tele Columbus et (ii) à l'Administrateur de Gestion de détenir un droit de vote lors des réunions des administrateurs de la Société;

5. Les Actionnaires souhaitent approuver la nomination subséquente de M. Ronny Verhelst, né le 19 mai 1963, à Kortrijk, Belgique, résidant à Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Allemagne, pour un mandat effectif à partir du 11 mai 2011, en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société.

6. Les Actionnaires souhaitent approuver la nomination de Alliance Révision S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société à partir du 11 mai 2011.

7. Divers.

III. En vertu de l'article 11.2 (i) à la fin des Statuts, tous les Actionnaires déclarent et annoncent qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour avant la présente Assemblée et, par conséquent renoncent à leur droit de recevoir une convocation.

Ces faits étant exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

Première résolution

L'Assemblée approuve la conclusion et dans la mesure nécessaire, la ratification des Modifications au Contrat d'Actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée, ayant pris en considération la lettre de démission datée du 22 avril 2011 de Mme Florence Rao adressée aux actionnaires de la Société et au conseil d'administration de la Société, décide de prendre note et d'approuver la démission de Mme Florence Rao en sa qualité d'Administrateur de Classe B de la Société, à compter du 11 mai 2011.

Troisième résolution

Basé sur la proposition des actionnaires de Classe B, l'Assemblée décide de nommer M. Eugene Musselman, né le 1^{er} juin 1944, dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant à Groot Haesebroekseweg 37, 2243 Ed Wassenaar, Pays-Bas, en tant qu'Administrateur de Classe B de la Société pour un mandat effectif au 11 mai 2011 et prenant fin le 27 janvier 2012 conformément à l'article 8.4. (i) des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.1(i) des Statuts afin de permettre un nombre maximum de cinq (5) administrateurs et de créer une nouvelle classe d'administrateur, soit l'Administrateur de Gestion, étant entendu que ce poste d'Administrateur de Gestion sera toujours pourvu par le PDG en fonction du groupe Tele Columbus et que cet Administrateur de Gestion détient un droit de vote lors des réunions des administrateurs de la Société. En conséquence, l'Assemblée décide de modifier et de refondre l'article 8.1(i) des Statuts de la manière suivante :

« 8.1 Composition du conseil d'administration.

(i) Le Conseil d'administration

La Société est administrée par le Conseil, qui se compose de cinq (5) administrateurs maximum, et peut être composé comme suit:

- (a) l'«Administrateur de Classe A» qui peut être proposé pour nomination à tout moment et pour révocation par un vote à la majorité des détenteurs des Actions de Classe A (en fonction du nombre d'Actions de Classe A qu'ils détiennent);
- (b) l'«Administrateur de Classe B» qui peut être proposé pour nomination à tout moment et pour révocation par un vote à la majorité des détenteurs des Actions de Classe B (en fonction du nombre d'Actions de Classe B qu'ils détiennent);
- (c) l'«Administrateur de Classe C» qui peut être proposé pour nomination à tout moment et pour révocation par un vote à la majorité des détenteurs des Actions de Classe C (en fonction du nombre d'Actions de Classe C qu'ils détiennent);
- (d) l'«Administrateur Indépendant», qui sera un résident luxembourgeois, qui peut être nommé à tout moment et révoqué par l'Assemblée Générale; et
- (e) l'«Administrateur de Gestion» qui sera le PDG en fonction du groupe Tele Columbus et qui détient un (1) droit de vote aux réunions des administrateurs de la Société,

à condition qu'après le 27 janvier 2012 le Conseil, nonobstant le délai restant (le cas échéant) du mandat des Administrateurs alors en fonction, soit composé de cinq (5) Administrateurs maximum qui peuvent être nommés de temps à autre, et révoqués par un vote à la majorité de l'Assemblée Générale, à condition alors qu'au moins un Administrateur soit un résident luxembourgeois.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Ronny Verhelst, né le 19 mai 1963, à Kortrijk, Belgique, résidant au Rüsternallee 15, 14050 Berlin, Allemagne, en tant qu'Administrateur de Gestion de la Société pour un mandat effectif au 11 mai 2011 et prenant fin le 27 janvier 2012 conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En conséquence des nominations précédentes, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- M. Gerhard BICKMANN, Administrateur de Classe A de le Société;
- M. Eugene MUSSELMAN, Administrateur de Classe B de le Société;
- M. Rezaah AHMAD, Administrateur de Classe C de le Société;
- M. Ronny VERHELST, Administrateur de Gestion de le Société;
- M. Erik VAN OS, Administrateur Indépendant de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alliance Révision S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société à compter du 11 mai 2011.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société et/ou à tout employé de TMF Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84993, chacun agissant individuellement, pour le compte de la Société, pour notifier la démission ci-dessus et inscrire les nominations ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour accomplir, délivrer et exécuter tout document (y compris tout avis) nécessaire ou utile à ces fins.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, sont estimés à environ EUR 1500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte original avec les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Signé : A.-E. Feutrie, J. Houet, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2011. LAC/2011/21900. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011072311/237.

(110080143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**K.C.H.N., Société Européenne,
(anc. KOH-I-NOOR International SE).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 127.376.

L'an deux mil onze, le cinq mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KOH-I-NOOR INTERNATIONAL SE», avec siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Mamer/Capellen, constituée suivant un acte de constitution du 29 mars 2007, reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1216 du 20 juin 2007, modifié le 5 juillet 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C sous le numéro 2016 du 18 septembre 2007, modifié par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2227 le 6 octobre 2007, modifié le 31 octobre 2007 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et publié au Mémorial C sous le numéro 2822 du 6 décembre 2007, modifié le 22 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et publié au Mémorial C sous le numéro 165 du 22 janvier 2008

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-127.376.

L'assemblée est ouverte à 11,00 heures et sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, résidant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée, Mousny, 45, La-Roche-en-Ardenne, Belgique,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand Party, employé, 75, Parc d'activités, Capellen Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Démission de Monsieur David BRIZA en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société.
2. Nomination Madame Danette ATHANASE en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société.
3. Modification de la raison sociale de la société

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur David BRIZA, né le 27 décembre 1971 à Hradec Kralove (République Tchèque), résidant à E.Pittera, 270/5, PSC 370 01, Ceske Budejovice (République Tchèque), du Conseil de Surveillance de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Madame Danette ATHANASE, née le 14 février 1983 à Victoria Mahe (Seychelles), résidant à Independence Avenue Branch, PO Box 167, Victoria Mahe (Seychelles) en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nouveau nom de «K.C.H.N.», et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois sous la forme d'une société européenne tel que prévu par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «loi») sous la dénomination de «K.C.H.N.» SE».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à -900 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, B. Party, G. Bertrand, Anja Hoitz.

Enregistré à Wiltz, le 6 mai 2011 - WIL/2011/352 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 13 mai 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011073855/70.

(110080631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Boostore S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 140.302.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2011

L'assemblée générale prend acte de:

- la démission de Madame Raymonde ZIMONE, gérante administrative, demeurant au 14, Rue Maréchal Delattre de Tassigny à F-54400 Longwy;

- la nomination de Mademoiselle Estelle SIDONI, associée, demeurant au 2A, Route Nationale à F-54135 Mexy comme nouvelle gérante administrative pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire WBM

Expert comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011073967/17.

(110082042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Lux Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.632.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 2 mai 2011 à 11 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

Mr Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

La société Luxembourg International Consulting SA ayant son siège social au 7, val Ste-Croix L-1371 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 30/05/2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011076254/21.

(110084898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Monteferro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.107.

L'an deux mil onze, le onze avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 3, Rue des Bains, L-1212, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 70.107,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors de résidence à Petange, le 20 mai 1999, publié au Mémorial C n°613 du 13 août 1999 n°613, page 29.403.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C n°479 du 26 mars 2002, page 22.981.

Ladite société a un capital social actuel de deux million cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-) représenté par deux mille cinq cent (2.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 80%, un montant de deux cent euros (EUR 200.-) par action devant encore être libéré.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame KULAS Chantal, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les deux mille cinq cent (2.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 19.000.000,-(dix-neuf millions d'euros) en vue de porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,-(deux millions cinq cent mille euros) à EUR 21.500.000,-(vingt-et-un millions cinq cents mille euros) par la création et l'émission de 19.000 (dix-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale d'euros 1.000,-(mille euros) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 14.500.000,-(quatorze millions cinq cent mille euros) et libération intégrale des deux mille cinq cent (2.500) actions existantes représentatives de l'entière du capital social, cette libération représentant un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000)

2) Souscription des 19.000 (dix-neuf mille) actions nouvelles par l'actionnaire unique et libération intégrale des actions nouvellement émises et de la prime d'émission attachée à ces actions ainsi que du montant non libéré des 2.500 (deux mille cinq cents) actions existantes par l'apport de 9.560 actions d'une valeur nominale de CZK 1.000,-(mille couronnes tchèques) chacune, représentant 100% du capital social de la société de droit tchèque dénommée «Monteferro Hradek a.s.», avec siège social au Novva Jut' 204, Hradek u Rokycan, République Tchèque, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Pilsen sous le numéro 49788132, cet apport étant évalué à un montant de EUR 34.000.000,-(trente-quatre millions).

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-et-un million cinq cent mille euros (EUR 21.500.000.-) représenté par vingt-et-un mille cinq cent (21.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune entièrement libérées»;

4) Pouvoirs à conférer à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées et mentionnées sub. 2., à la libre disposition de la société MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

5) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 19.000.000,-(dix-neuf millions d'euros),

en vue de le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000,-(deux millions cinq cent mille euros) à EUR 21.500.000,-(vingt-et-un millions cinq cent mille euros),

par la création et l'émission de 19.000 (dix-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale d'euros 1.000,-(mille euros) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 14.500.000,-(quatorze millions cinq cent mille euros),

et de libérer intégralement les deux mille cinq cent (2.500) actions existantes représentatives de l'entière du capital social, cette libération représentant un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-);

La souscription et la libération mentionnée ci-avant sera faite par l'actionnaire unique de la société à savoir:

- la société MONTEFERRO S.P.A., società per azioni de droit italien, ayant son siège social au 12, Via Perin del Vaga à Milan, I-20156, Italie inscrite au Registro delle Imprese di Milano sous le numéro 00319490124

à concurrence du 100% des 19.000 (dix-neuf mille) actions nouvelles augmentées,

au moyen d'un apport en nature représentant au total 9.560 (neuf mille cinq cent soixante) actions d'une valeur nominale de CZK 1.000,(mille couronnes tchèques) chacune, représentant 100% du capital social de la société de droit tchèque dénommée «Monteferro Hradek a.s.», avec siège social au Nova 'Jut 204, Hradek u Rokycan, République Tchèque inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Pilsen sous le numéro 49788132,

cet apport en nature étant évalué à EUR 34.000.000,-(trente-quatre millions d'euros).

Souscription - Libération

Alors est intervenu M. Massimiliano SELIZIATO, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société Monteferro S.p.A. prequalifiée,

en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2011,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 19.000 (dix-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.000,-(dix mille euros) chacune pour un montant totale d'EUR 19.000.000, (dix-neuf millions d'euros)

assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 14.500.000,-(quatorze millions cinq cent mille euros),

moyennant apport de 100%, soit 9.560 (neuf mille cinq cent soixante) actions représentatives du capital social de la société de droit tchèque dénommée «Monteferro Hradek a.s.», avec siège social au Nova 'Jut 204, Hradek u Rokycan, République Tchèque inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Pilsen sous le numéro 49788132,

lequel apport est évalué à EUR 34.000.000,-(trente-quatre millions d'euros)

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 19.000 (dix-neuf mille) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le Réviseur d'Entreprises, la société «H.R.T. Révision S.A.», ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Sur la base de nos contrôles, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital prévue de EUR 19.000.000 assortie d'une prime d'émission de EUR 14.500.000 et la libération intégrale des 2.500 actions existantes, cette libération représentant un montant de EUR 500.000.»

Lequel rapport, daté du 25 mars 2011, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de Monteferro Hradek a.s. à la société «MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A.» a été rapportée au notaire instrumentant par des «stock transfer form» dûment signées.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-et-un million cinq cent mille euros (EUR 21.500.000.-) représenté par vingt-et-un mille cinq cent (21.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées et mentionnées dans la première résolution, à la libre disposition de la société MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., et de rendre le transfert effectif partout où cela s'avérerait nécessaire vis-à-vis de toutes personnes tierces.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.600,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, Ch. KULAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 avril 2011, LAC/2011/18272: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2011.

Référence de publication: 2011075060/134.

(110082898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Seamus S.A., Société Anonyme,

(anc. Séamus Finance Int'l).

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.006.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEAMUS FINANCE INT'L", ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.006, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 du 26 mai 2004.

dont les statuts ont été modifiés Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 29 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en SEAMUS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Transfert du siège social vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et modification afférente de l'article 2 des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en, et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme existe sous la dénomination de SEAMUS S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} mai 2011, le siège social vers L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa)** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2010. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076373/61.

(110085089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Bureau d'Architecture Cavallini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 76.141.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 75, rue Emile Mayrisch à L- 4240 Esch-sur-Alzette au 12, Avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 10 mai 2011.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011073970/16.

(110082043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Conlog S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.339.

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A., avec siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et la société CONLOG S.A., est dénoncée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour la société ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011074004/13.

(110082779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Callipige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.348.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mai 2011 que:

Le mandats des trois administrateurs:

- Roger GREDEN, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4a, rue de l'Ouest;
 - Pierre-Paul BOEGEN, né le 20.10.1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville, 65, rue de Freylange;
 - Nelly NOEL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollinggrund;
- et le mandat du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, nouvelle adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136; sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011073981/17.

(110082435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Ferrero Industrial Services -G.E.I.E.- Filiale du Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.918.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 février 2011

Le Conseil d'Administration de la Société a révoqué Monsieur Giuseppe Addezio de son mandat de gérant de la Succursale.

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Antimo Daniele Sacco, né le 20 octobre 1961 à Milan (Italie), demeurant au Findel Business Center, Complexe B, Rue de Trèves, L-2632 Findel comme représentant permanent de la Succursale.

Le représentant permanent a les pouvoirs suivants:

- Exécuter les opérations délibérées par le Conseil d'Administration et exécuter tous les actes qui s'avéreront nécessaires et opportuns à ces fins, même en se faisant substituer par des mandataires spéciaux.
- Engager les salariés de la Société (incluant la qualification de dirigeants aussi), fixer et modifier les qualifications, les fonctions et/ou les rétributions; suspendre, résilier les rapports de travail, établir les indemnités.
- Représenter le G.E.I.E. devant les organes du Ministère du Travail, des Organismes d'Assistance Publique, de Prévoyance et d'Assurance obligatoire et de tout autre Organisme de même nature dans le territoire de l'Union Européenne pour le règlement de toute question de leur ressort concernant le G.E.I.E.; représenter le G.E.I.E. devant les organisations et associations syndicales et en général devant toute Autorité, Organisme pour traiter toute affaire, question ou conflit collectifs ou d'entreprise.
- Donner et prendre à bail ou en emprunt les biens immobiliers pour une période ne dépassant pas neuf ans, avec faculté de résiliation des contrats relatifs.
- Négocier, stipuler, modifier et résilier tous les contrats d'assurance, soit directement, soit par le biais de médiateur ou brokers et perfectionner tous les dossiers inhérents ou consécutifs.
- Exiger les sommes dues à tout titre, de la part à la fois de privés et d'organismes publics; délivrer quittance; retirer tous valeurs, biens, marchandises et en donner décharge.
- Signer et résilier tout contrat de consultance.
- Prendre part aux enchères, enchères publiques et appels d'offres restreints, relativement aux biens mobiliers, en effectuant toute opération nécessaire, utile ou requise.
- Acheter et vendre, prendre en location tous approvisionnements, mobiliers, équipements, moyens de transport, en fixant pactes, clauses et conditions.

- Prendre et donner en adjudication la réalisation de travaux de tout nature relatifs à l'activité du G.E.I.E.
- Organiser actions et instance administratives de tout degré et en tout siège.
- Effectuer toute opération auprès des Registres Publics, Trésorerie, Bureaux de poste et Organismes publics de tout type.
- Clôturer les comptes, gérer la comptabilité, délivrant et refusant quittance.
- Porter dénonciations et plaintes; retirer celles-ci et accepter le retrait de plaintes; transiger et compromettre en arbitrages, même par amiable compositeurs.
- Représenter le G.E.I.E. en justice activement et passivement devant toute Autorité judiciaire et consulaire, nommer tous avocats et procureurs, avec tous les pouvoirs opportuns.
- Représenter le G.E.I.E. devant les organes, de quelque degré et type que ce soit, des administrations de l'Etat, des organismes publics locaux et Chambres de Commerce, incluant toute Autorité fiscale, pour le règlement de toute question de leur ressort, accepter toutes conditions et engagements, même de nature financière.
- Signer la correspondance du G.E.I.E.
- Conférer procurations spéciales ad negotia, même à des sujets tiers externes à la Société, leur conférant partie des susmentionnés pouvoirs, et révoquer procurations.

Le représentant permanent peut signer seul ou en signature conjointe selon les matières.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072788/52.

(110080781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Casden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.594.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011073988/18.

(110082502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Omnium Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 3.329.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011

L'Assemblée a pris connaissance de la démission de Madame Marie-Pierre DEWARIN comme administrateur et décide de nommer Madame Annette SCHROEDER, administrateur, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée renomme comme administrateur:

- Monsieur Dominique MEILLASSOUX, administrateur, avec adresse professionnelle au 104, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France

- Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011076315/21.

(110085190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

**Solutions H S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Scipio Consulting S.à.r.l.).**

Siège social: L-3377 Leudelange, 68, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.421.

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Rémi MANGEAT, indépendant, demeurant à 31 Allée des Chênes, Bois-le Duc , F-54500 Vandoeuvre .

Lequel comparant agissant comme associé unique et propriétaire des anc. quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "SCIPIO CONSULTING S.à.r.l.", avec siège social à L-3377 Leudelange, 68 rue de la Gare, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) intégralement souscrit et libéré et représenté par quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales(496) de vingt-cinq euros (25.-€) de nominal chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1096, du 26 octobre 2005.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société et modification de l'article 1 des statuts.
- 2.- Modification de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts.

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOLUTIONS H S.à.r.l.» ayant comme enseigne commerciale: «NOUVELLES FORMATIONS».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet tous services informatiques et de formations destinées aux entreprises. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de six cents euros (EUR 600.-)

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mangeat , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2011. Relation: EAC/ 2011/ 4204. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075136/49.

(110083296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

**Settlebaum S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. European Life Settlements Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

European Life Settlements Management B.V., a company governed by the laws of the Netherlands having its registered office in Schapendrift 50, 1251 XH Laren, the Netherlands, registered with the Trade and Companies' Register in the Netherlands under number 32128438,

here represented by Mr Roel Schrijen, residing professionally at 46A, Avenue JF Kennedy, L – 1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal on May 3, 2011 in Luxembourg.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that European Life Settlements Management B.V., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of EUROPEAN LIFE SETTLEMENTS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L – 1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136450 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Alex Weber on February 1, 2008 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 707 of March 21, 2008;

- that the articles of incorporation of the Company have been amended several times and last pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg on October 8, 2009 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N°2249 of November 17, 2009;

- that the Company' share capital is set at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each;

- the *afenda* is the following:

- to change the name of the Company into SETTLEBAUM S. à r.l. and subsequent amendment of Article 4 of the Company's articles of Incorporation;

- to change the social object of the company and subsequently Article 2 of the Company's articles of Incorporation which will be read as follows: "**2.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. **2.2.** The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector. **2.3.** The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. **2.4.** The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object."

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "SETTLEBAUM S. à r.l."

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will have the name of SETTLEBAUM S. à r.l.”

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company’s social object and to amend subsequently article 2 of the Articles of the Company which shall read as follows:

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

European Life Settlements Management B.V., constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Schapendrift 50, 1251 XH Laren, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas numéro 32128438,

ici représentée par Monsieur Roel Schrijen, demeurant professionnellement au 46A, Avenue JF Kennedy, L – 1855 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 3 mai 2011 à Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu’ European Life Settlements Management B.V. , précitée est le seul actuel associé (l’«Associé Unique») de EURO-PEAN LIFE SETTLEMENTS INVESTMENTS S.à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L – 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136450 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber de résidence à Bascharage en date du 1^{er} février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 707 du 21 mars 2008;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2249 du 17 novembre 2009.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- que l'agenda est le suivant:

- Modification de la dénomination sociale de la Société en SETTLEBAUM S. à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

- Modification de l'objet social de la société et en conséquence de l'article 2 des statuts de la société qui aura la teneur suivante: « **2.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. **2.2.** La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales et/ou Sociétés affiliées et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et /ou Sociétés affiliées et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier. **2.3.** La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. **2.4.** La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en SETTLEBAUM S. à r.l.

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de SETTLEBAUM S. à r.l.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales et/ou Sociétés affiliées et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et /ou Sociétés affiliées et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Roel Schrijen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 mai 2011. LAC / 2011 / 20568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011075653/182.

(110083942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61663 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074074/10.

(110082696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Abramo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.961.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Pascal ABRAMO, gérant de société, né à Thionville (France), le 29 mars 1985, demeurant à F-57100 Manom, 37, rue de la Grange.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ABRAMO Sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a encore pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés. Elle pourra en outre avoir toute activité de promotion immobilière.

En général, elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Pascal ABRA-MO, gérant de société, demeurant à F-57100 Manom, 37, rue de la Grange, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. L'associé unique peut céder ses parts à qui il l'entend.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession, le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Déclaration du comparant

L'associé unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal ABRAMO, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Abramo, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 13 mai 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011071679/107.

(110078809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

CSE Creative Sports Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.780.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 1^{er} juin 2011

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Mme Aline MBAPOU, administrateur de sociétés, née à Yaoundé (Cameroun), le 1^{er} août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CSE CREATIVE SPORTS ENTERPRISES S.A.
Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082204/26.

(110091764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

CFM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 158.542.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 29 avril 2011

En date du 29 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 27 avril 2011, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration,

- de coopter avec effet au 2 mai 2011, Monsieur Jean-Marie Rinié, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CFM Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011073993/18.

(110082798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Dalgarno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.879.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2011

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprise chargé de l'audit de comptes de 2012.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Dalgarno S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011074010/14.

(110082343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Cloche Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 98.676.

—
Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 janvier 2011 que:

- La démission des administrateurs en place, à savoir Messieurs Max GALOWICH, Georges GREDT et Jean-Paul FRANK est acceptée.

- La démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est acceptée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2011073998/17.

(110082764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.071.825,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.108.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Black River Commodity Clean Energy Investment Fund LLC (hereafter the "Black River Fund"), a limited liability company incorporated under the Delaware law, United States of America, with its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State for Delaware (U.S.A.), under number 4125378, here represented by Ms. Peggy Simon, by virtue of a proxy established in Cobham, Surrey, United Kingdom, on May 25th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Henri Hellinckx, on January 3rd, 2007, published in the Memorial C under number 865, "Recueil des Sociétés et Associations" dated May 12th, 2007, lastly amended by a deed of the undersigned notary, on May 27th, 2010, published in the Memorial C under number 1372, "Recueil des Sociétés et Associations" dated July 3rd, 2010.

II. The Company's share capital is set at three million six hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 3,658,825.-) represented by one hundred and forty-six thousand three hundred and fifty-three (146,353) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and thirteen thousand Euros (€ 413,000.-) in order to raise it from its present amount of three million six hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 3,658,825.-) to four million seventy-one thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 4,071,825.-) by creation and issue of sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) new shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Black River Fund, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entirety of the sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of four hundred and thirteen thousand Euros (€ 413,000.-), by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of four hundred and thirteen thousand Euros (€ 413,000.-), owed by the Company to the Black River Fund, and resulting from a declaration of the receiver of the contribution in kind dated May 25th, 2011, as well as from a declaration of the contributor of the contribution in kind dated May 25th, 2011. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Black River Fund, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6, paragraph 1, of the articles of association which will henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at four million seventy-one thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 4,071,825.-) represented by one hundred and sixty-two thousand eight hundred and seventy-three (162,873) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Black River Commodity Clean Energy Investment Fund LLC (ci-après "Black River Fund"), une société à responsabilité limitée soumise au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secretary of State de l'Etat du Delaware (U. S. A.) sous le numéro 4125378, ici représentée par Madame Peggy Simon, en vertu d'une procuration donnée à Cobham, Surrey, Royaume-Uni, le 25 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Black River CEI Subsidiary 3 S.à r.l." (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 865, Recueil des Sociétés et Associations daté du 12 mai 2007, et modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 27 mai 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 1372, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 3 juillet 2010.

II. Le capital de la Société est fixé à trois millions six cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 3.658.825,-) représenté par cent quarante-six mille trois cent cinquante-trois (146.353) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social par un montant de quatre cent treize mille Euros (€ 413.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 3.658.825,-) à quatre millions soixante et onze mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 4.071.825,-) par la création et l'émission de seize mille cinq cent vingt (16.520) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Black River Fund, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des seize mille cinq cent vingt (16.520) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent treize mille Euros (€ 413.000,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après «l'Apport») de quatre cent treize mille Euros (€ 413.000,-) détenue par Black River Fund, prénommée, envers la Société, et résultant d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 25 mai 2011 ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'apport datée du 25 mai 2011. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Black River Fund, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions soixante et onze mille huit cent vingt-cinq Euros (€4.071.825,-) représenté par cent soixante-deux mille huit cent soixante-treize (162.873) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2011. Relation: ECH/2011/934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juin 2011.

Référence de publication: 2011078460/116.

(110087180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Helioven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.890.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Helioven One S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 24 March 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 159886 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Helioven Two S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 159890 incorporated on 24 March 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, prenamed, not yet published in the Mémorial, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 May 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

(A) Increase of the issued share capital to five million Euro (€5,000,000) by the issue of four hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (498,750,000) shares to the Sole Shareholder for a total subscription price of eighty-four million five hundred thirty thousand seven hundred and thirty-one Euro (€84,530,731), subscription and payment, allocation; consequential amendment of article 5;

(B) To appoint Olaf Hartman as an additional member of the board of managers of the Company for an undetermined period.

Thereupon the sole shareholder took the following decisions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to five million Euro (€5,000,000) by the issue of a total of four hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (498,750,000) shares of a nominal value of one cent Euro (€ 0.01) for a total subscription price of eighty-four million five hundred thirty thousand seven hundred and thirty-one Euro (€84,530,731).

The Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to the new shares so issued for the subscription price and fully paid the subscription in cash.

Evidence of the payment thereof to the Company was shown to the notary.

It is resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital, an amount equal to ten (10) per cent of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium.

Article 5 of the articles of incorporation is amended accordingly as follows:

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at five million Euro (€ 5,000,000) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Second resolution

It is resolved to appoint Olaf Hartman as an additional member of the board of managers of the Company for an undetermined period.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 7.100.-Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Helioven One S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 24 mars 2011 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.886 (l'«Associé Unique»), étant l'associé unique de «Helioven Two S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.890, constituée le 24 mars 2011 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 20 mai 2011 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en émission dans la Société.

2. L'Associé Unique prend par les présentes des décisions sur les points suivants:

(A) Augmentation du capital social émis à cinq millions d'euros (€ 5.000.000) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (498.750.000) parts sociales à l'Associé Unique pour un prix total de souscription de quatre-vingt-quatre millions cinq cent trente mille sept cent trente-et-un euros (€ 84.530.731); souscription et libération, allocation; modification subséquente de l'article 5 des statuts;

(B) Nomination de Olaf Hartman en tant que membre additionnel du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

A la suite de quoi l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cinq millions d'euros (€ 5.000.000) par l'émission d'un total de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (498.750.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune pour un prix total de souscription de quatre-vingt-quatre millions cinq cent trente mille sept cent trente-et-un euros (€ 84.530.731).

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-avant, a souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises pour le prix de souscription et a entièrement libéré la souscription en numéraire.

Preuve de ce paiement à la Société a été montrée au notaire.

Il est décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social, un montant égal à dix (10) pour cent du capital social émis à la réserve légale et le solde au compte prime d'émission librement distribuable.

L'article 5 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions d'euros (€5.000.000) divisé en cinq cent millions (500.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer Olaf Hartman en tant que membre additionnel du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à 7.100.-euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T.Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073543/115.

(110081472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 37.300.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2010

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg à effet du 15 juin 2010.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Laurent JOLY et désigne à partir du 15 juin 2010 Monsieur Marco CAMERONI, employé privé, né à Novara (Italie) le 04.09.1963, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011074001/18.

(110082691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

—
I. Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Curmington, avec adresse au 57, Lansdowne House, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Richard James, avec adresse à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. L'adresse de Michael Chidiac, gérant, a changé et se trouve à présent au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011074005/16.

(110082275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Egis Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 114.801.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance, tenu à Luxembourg le 4 mai 2011

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074032/12.

(110082484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Milton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.714.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 février 2011

Deuxième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ et Thierry FLEMING, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Troisième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK à effet du 28 février 2011 et désigne, à partir de cette date, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILTONINVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011083256/28.

(110093322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Lafor 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.605.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.618.

—
In the year two thousand eleven, on the thirteenth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "LAFOR 1 S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up and enacted on 10 March 2011 by the undersigned notary, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under Section B number 159618; and the articles of Association of which have never been amended.

The meeting is presided by Mr. Sidney Bouvier.

The chairman appoints as secretary Mrs. Sara Lecomte.

The meeting elects as scrutineer Mr. Nicolas Clément.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly deliberate upon all the items of the agenda; the partners have been beforehand informed of.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the nominal value and the number of shares; restatement and subsequent amendment of the share capital.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of ten million five hundred and ninety-three thousand Euros (EUR 10,593,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to ten million six hundred five thousand five hundred Euros (EUR 10,605,500.-) by the issue of twenty-one million one hundred eighty-six thousand (21,186,000) new shares having a par value of fifty Eurocents (EUR 0.50) each, by a contribution in cash.

3.- Subsequent Amendment of the first paragraph of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to amend the current nominal value of the shares in order to set it at fifty Eurocents (EUR 0.50); to restate and subsequently amend the share capital of the Company. The existing shares will be replaced by twenty-five thousand (25,000) new shares of a nominal value of fifty Eurocents (0.50) each.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of ten million five hundred and ninety-three thousand Euros (EUR 10,593,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to ten million six hundred five thousand five hundred Euros (EUR 10,605,500.-) by the issue of twenty-one million one hundred eighty-six thousand (21,186,000) new shares having a par value of fifty Eurocents (EUR 0.50) each.

It is decided to admit to the subscription of the twenty-one million one hundred eighty six thousand (21,186,000) new shares:

1) Opera Finance International S.A., for	20,953,179 shares
2) Bee Master Holdings BV II S.à r.l., for	20,961 shares
3) Pioneer Point Partners Limited, for	<u>211,860 shares</u>
Total:	21,186,000 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Opera Finance International S.A. and Pioneer Point Partners Limited, both duly represented by Mr. Sidney Bouvier and, Bee Master Holdings BV II S.à r.l. duly represented by Mr. Nicolas Clément, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the twenty-one million one hundred eighty-six thousand (21,186,000) new shares, each of them the number to which it has been admitted, and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that as from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ten million five hundred and ninety-three thousand Euros (EUR 10,593,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article six (6) of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at ten million six hundred five thousand five hundred Euros (EUR 10,605,500.-) by the issue of twenty-one million two hundred eleven thousand (21,211,000) new shares having a par value of fifty Eurocents (EUR 0.50) each, all fully paid-up and subscribed."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LAFOR 1 S.à r.l.", ayant son siège social à au 16, boulevard de la Solidarité, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159618, constituée suivant acte reçu le 10 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sidney Bouvier.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sara Lecomte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Clément.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cents (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la valeur nominale et du nombre de parts sociales; modification et restructuration subséquente du capital social.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de dix millions cinq cent quatre-vingt treize mille Euros (EUR 10.593.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix millions six cent cinq mille cinq cents Euros (EUR 10.605.500,-) par l'émission de vingt et un millions cent quatre-vingt six mille (21.186.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50), par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article du premier paragraphe de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale actuelle des parts sociales pour la fixer à cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50); de modifier et de procéder à une restructuration subséquente du capital social. Les parts sociales existantes sont remplacées par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles de valeur nominale cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions cinq cent quatre-vingt treize mille Euros (EUR 10.593.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix millions six cent cinq mille cinq cents Euros (EUR 10.605.500,-) par l'émission de vingt et un millions cent quatre-vingt six mille (21.186.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50) chacune.

Il est décidé d'admettre à la souscription des vingt et un millions cent quatre-vingt six mille (21.186.000) parts sociales nouvelles:

1) Opera Finance International S.A., pour	20.953.179 parts
2) Bee Master Holdings BV II S.à r.l., pour	20.961 parts
3) Pioneer Point Partners Limited, pour	211.860 parts
Total:	21.186.000 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Opera Finance International S.A. et Pioneer Point Partners Limited, toutes deux dûment représentées par Monsieur Sidney Bouvier et, Bee Master Holdings BV II S.à r.l., dûment représentée par Monsieur Nicolas Clément, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux vingt et un millions cent quatre-vingt six mille (21.186.000) parts sociales nouvelles, chacune le nombre pour lequel elle a été admise,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de dix millions cinq cent quatre-vingt treize mille Euros (EUR 10.593.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé d'en modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions six cent cinq mille cinq cents Euros (EUR 10.605.500,-) divisé en vingt et un millions deux cents onze mille (21.211.000) parts sociales de valeur nominale cinquante centimes d'Euros (EUR 0,50 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. BOUVIER, S. LECOMTE, N. CLEMENT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22060. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011073597/149.

(110081811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Egis Investment Partners SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.294.

Extrait des résolutions du General Partner, tenue à Luxembourg le 4 mai 2011

- Le General Partner décide de transférer le siège social de la société dans la ville de Luxembourg au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074033/13.

(110082485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Revevol E.M.E.A. Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société à responsabilité limitée GASSER S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.721.

2.- La société à responsabilité limitée HADHES S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.723.

3.- La société de droit français MAYOORAN Holding EURL, ayant son siège social à F-94554 Chevilly Larue, 16, Allée d'Alsace, inscrite au registre de commerce de Creteil sous le numéro B 529 325 136.

4.- La société de droit français CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., ayant son siège social à F-92600 Asnières-sur-Seine, 19, rue de Normandie, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro B 528 950 751.

Les sociétés comparantes sont ici représentées par Maître Régis STEINER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées en date du 16 mai 2011,

lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée REVEVOL E.M.E.A. LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.475 (NIN 2010 2438 044).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2712 du 10 décembre 2010.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de vingt mille Euros (€ 20.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents Euros (€ 200.-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée GASSER S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2.- La société à responsabilité limitée HADHES S.à r.l., préqualifiée, quarante-quatre parts sociales	44
3.- La société de droit français MAYOORAN Holding EURL, préqualifiée, trois parts sociales	3
4.- La société de droit français CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., préqualifiée, trois parts sociales	3
Total: cent parts sociales	100

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000.-) pour le porter du montant de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000.-) au montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 140.000.-) par l'émission de six cents (600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200.-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les six cents (600) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites comme suit:

- trois cents (300) parts sociales par l'associée GASSER S.à r.l., préqualifiée;
- deux cent soixante-quatre (264) parts sociales par l'associée HADHES S.à r.l., préqualifiée;
- dix-huit (18) parts sociales par l'associée MAYOORAN Holding EURL, préqualifiée;
- dix-huit (18) parts sociales par l'associée CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., préqualifiée.

Les six cents (600) parts sociales nouvelles ont été libérées moyennant incorporation de quatre comptes courants associés créditeurs portant sur les montants de soixante mille Euros (€ 60.000.-), cinquante-deux mille huit cents Euros (€ 52.800.-), trois mille six cents Euros (€ 3.600.-) et trois mille six cents Euros (€ 3.600.-).

L'existence du montant total de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000.-) résulte du bilan daté au 28 février 2011 ainsi que d'une déclaration établie par le gérant de la société, Monsieur Laurent GASSER, en date du 17 mai 2011.

Une copie dudit bilan et de ladite déclaration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 140.000.-), représenté par sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1.- La société à responsabilité limitée GASSER S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.721, trois cent cinquante parts sociales | 350 |
| 2.- La société à responsabilité limitée HADHES S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.723, trois cent huit parts sociales | 308 |
| 3.- La société de droit français MAYOORAN Holding EURL, ayant son siège social à F-94554 Chevilly Larue, 16, Allée d'Alsace, inscrite au registre de commerce de Creteil sous le numéro B 529 325 136, | 21 |

vingt-et-une parts sociales	
4.- La société de droit français CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., ayant son siège social à F-92600 Asnières-sur-Seine, 19, rue de Normandie, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro B 528 950 751, vingt-et-une parts sociales	21
Total: sept cents parts sociales	<u>700</u>

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en REVEVOL S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination REVEVOL S.à r.l..

Quatrième résolution

Les associées décident de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le ou les gérant(s) doit/doivent obtenir l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social pour les actes suivants:

- a) adoption du budget annuel de la Société;
- b) la création ou la dissolution, de toute société, entreprise, filiale, succursale, groupe d'intérêt économique, association, trust, société en participation, société créée de fait ou toute autre entité, et plus généralement toute restructuration, acquisition, ou cession de telles entités; l'abandon d'une activité ou la création d'une activité nouvelle;
- c) toute cession, acquisition, souscription ou émission de titres de la Société ou de ses Filiales, directement ou indirectement ; toute réduction de capital, apport, fusion, et plus généralement toute opération sur les titres des Filiales;
- d) la signature d'un pacte d'associés d'une Filiale qui ne serait pas en substance conforme avec le modèle de pacte d'associés type agréé par les associés, la modification significative d'un pacte d'associés d'une Filiale ou sa résiliation, l'exercice ou le non exercice par la société (ou par une filiale) de droits substantiels qui lui sont conférés en vertu d'un tel pacte, toute décision à prendre dans le cadre d'un litige avec l'un des associés d'une Filiale ainsi que l'exercice par la société (ou par une Filiale) du droit de vote lors des assemblées des Filiales;
- e) la signature d'une licence locale qui ne serait pas en substance conforme avec le modèle de licence locale type agréée par les associés, la modification significative ou la résiliation d'une licence locale, l'exercice ou le non exercice par la société de droits substantiels qui lui sont conférés en vertu de la Licence Locale et, de manière générale, toute décision à prendre dans le cadre d'un accord contractuel ou d'un litige entre la Société et une filiale;
- f) la conclusion d'emprunts, d'ouvertures de crédit ou de crédits-baux pour un montant unitaire supérieur à cent mille Euros (€ 100.000.-), ou pour un montant cumulé depuis le début de l'exercice supérieur à deux cent mille Euros (€ 200.000.-);
- g) l'octroi de tout prêt ou garantie à toute personne;
- h) la concession de tout nantissement, gage, sûreté, hypothèque conventionnelle ou judiciaire, cautionnement, aval ou garantie, ou toute sûreté réelle ou personnelle;
- i) tout investissement ou désinvestissement supérieur à cent mille Euros (€ 100.000.-);
- j) la conclusion, résiliation ou modification significative des licences éditeurs ainsi que toute décision à prendre dans le cadre d'un litige entre la Société et l'un des éditeurs;
- k) l'embauche ou licenciement ou modification des conditions d'emploi ou de la rémunération fixe et variable (hors bonus) de salariés ou de mandataires sociaux de la Société dont la rémunération brute annuelle excède cent cinquante mille Euros (€ 150.000.-) ou décision de licenciement collectif ou de modification du statut collectif en vigueur dans la Société;
- l) toute dépense ou toute transaction en matière de litige portant sur un montant supérieur à cinquante mille Euros (€ 50.000.-) non prévue dans le budget annuel.
- m) l'adoption et les conditions de mise en œuvre, la détermination des bénéficiaires, la modification ou la résiliation anticipée de tout plan d'intéressement salarial des salariés-clés / mandataires sociaux de la Société;
- n) la signature, la modification, la renonciation à un droit ou la résiliation de tout contrat conclu, directement ou indirectement entre la Société et un Dirigeant ou un Actionnaire Actuel;
- o) la décision de proposer une opération d'échange de parts sociales contre les titres d'une ou plusieurs filiales, en ce compris le choix de l'expert nommé dans ce cadre;
- p) toute décision de modification des statuts d'une filiale;
- q) un rapprochement de la Société et/ou d'une ou plusieurs filiales avec une autre entreprise, quelle que soit la forme du rapprochement envisagé;

r) toute transformation d'une filiale en une société ou groupement dont la responsabilité des associés ne serait pas limitée;

s) nomination, révocation ou récusation d'un ou plusieurs réviseurs des comptes de la Société;

t) la politique de distribution de dividendes des filiales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. STEINER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2011. Relation: ECH/2011/907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076365/136.

(110084388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Orderman, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 156.741.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Orderman S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 10 rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 156.741 (the "Company").

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 12th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 17, 2010, number 2783.

There appeared,

RADS International S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,450,823, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 135.382 and is the sole shareholder of the Company;

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which RADS International S.à r.l. has been duly informed.

RADS International S.à r.l. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the creation and issuance of one new share subject to the payment of a global share premium;

2. Subscription, intervention and payment of (i) the new share and (ii) the global share premium by way of a contribution in cash by RADS International S.à r.l.;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by RADS International S.à r.l. the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand and one Euro) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 199,999 (one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro) to be fully allocated to a freely distributable share premium account.

Second resolution

It is resolved to accept that the 1 (one) new share of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro), be subscribed by RADS International S.à r.l., subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 199,999 (one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro) by way of a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

RADS International S.à r.l., through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 1 (one Euro) by subscribing to the 1 (one) new share of the Company, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 199,999 (one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro), the whole being fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, RADS International S.à r.l. resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) divided into 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand six hundred Euros (1,600.- Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Orderman S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.741 (la «Société»).

constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 décembre 2010, numéro 2783.

A comparu,

RADS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 2.450.823 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.382;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont RADS International S.à r.l. a été préalablement informée.

RADS International S.à r.l. représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale;
2. Souscription, intervention et paiement (i) de la nouvelle part sociale et (ii) de la prime d'émission globale au moyen d'un apport en numéraire de l'associé unique de RADS International S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par RADS International S.à r.l., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 (un Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un Euro) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.999 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro), devant être entièrement allouée à un poste librement distribuable du bilan en tant que prime d'émission

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que la nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) soit souscrite par RADS International S.à r.l., moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.999 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro), au moyen d'un apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

RADS International S.à r.l., représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 1 EUR (un Euro) en souscrivant à la nouvelle part sociale de la Société moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.999 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro), la totalité devant être entièrement libérée par l'apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, RADS International S.à r.l. a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un Euro), divisé en 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ mille six cents Euros (1.600.-Euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18263. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077921/148.

(110086334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Dassil Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.377.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011074011/11.

(110082367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Datart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 20 mai 2011

1. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a démissionné de son mandat de commissaire.

2. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Datart Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011074012/16.

(110082124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Mika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3C, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 105.569.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte, le 10 mai 2011, à 17.15

Orde du jour: Démission & Nomination

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital soit représentée.

Monsieur Gil MATEUS, précité, donne sa démission en tant que gérant technique.

Madame Maria de Fatima DE OLIVEIRA, précité, donne sa démission en tant que gérante administrative.

Est nommé, gérant technique, Madame Maria de Fatima DE OLIVEIRA, demeurant à L-4393 PONTPIERRE, 63, Grand'Rue.

Est nommé, gérant administratif, Monsieur Joaquim GOMES DE DEUS MATEUS, demeurant à L-4393 PONTPIERRE, 63, Grand'Rue.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Les parts sociales de Monsieur Gil MATEUS, sont cédées à la gérante technique et au gérant administratif

Dorénavant, l'intégralité du capital est représentée comme suit:

Monsieur Joaquim GOMES DE DEUS MATEUS,
demeurant à L-4393 PONTPIERRE, 63, Grand'Rue 50 parts sociales
Madame Maria de Fatima DE OLIVEIRA,
demeurant à L-4393 PONTPIERRE, 63, Grand'Rue 50 parts sociales
100 parts sociales

Fait à Bergem, le 10 mai 2011. Monsieur Joaquim GOMES DE DEUS MATEUS / Monsieur Gil MATEUS /
Madame Maria de Fatima DE OLIVEIRA.

Référence de publication: 2011076876/27.

(110085079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Datogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 127.767.

Auszug aus dem Beschluss des Alleingesellschafters vom 02. Mai 2011

Der Alleingesellschafter beschließt, Herrn Philipp Graf, geboren am 31.03.1978 in Herdecke, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird, zum Verwaltungsrat der Gesellschaft zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011074013/14.

(110082062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

L'Armathan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 81.950.

L'an deux mille onze, le dix-sept mai .

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "L'ARMATHAN S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 81.950, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1057 du 23 novembre 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1760 du 11 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, domiciliée professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schwachtgen, R. Thill, P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. LAC/2011/23431. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072858/53.

(110080697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Delvino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.880.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2011

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréées chargée du contrôle des comptes de 2012.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Delvino S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011074017/14.

(110082320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Le Coral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 97, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.989.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/06/2011

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission d'un gérant.
2. Acceptation de la démission des administrateurs.
3. Changement d'adresse du siège social.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de: Madame FREITAS ALVES Paula Cristina, de sa fonction de gérante de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de Madame Corallo Maria, de sa fonction d'administrateur, Monsieur Lopes Carvalho Michel de sa fonction d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social] au 97 rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg:

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du conseil d'administration.

Lopes Carvalho Joao Carlos / Corallo Maria / Lopes Carvalho Michel

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2011079099/27.

(110087671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

NVG Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.848.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

-“MEBEX HOLDINGS LTD.”, a private company limited by shares incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 1 Iakovou Tompazi Street, CY – 3107 Limassol, and registered with the Register of Commerce of Cyprus, under the number 166742

here represented by Mr. Raymond THILL, “maître en droit”, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the "société à responsabilité limitée" "NVG Investments S.à r.l.", with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 125848, incorporated by deed dated February 14th, 2007 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated June 5th, 2007 under number 1059, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Amendment of article 16 of the articles of Association;

2. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolution:

Sole resolution

It is decided to amend article 16 of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 16.

§ 1. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

§ 2. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

§ 3. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Board of Managers may decide to distribute an interim dividend in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately nine hundred Euro (EUR 900,-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- “MEBEX HOLDINGS LTD.”, société de droit chypriote ayant son siège social au 1 Iakovou Tompazi Street, CY – 3107 Limassol, et enregistrée auprès du registre de commerce de Chypre, sous le numéro 166742

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «NVG Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125848, constituée suivant acte reçu en date du 14 février 2007 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 2007, sous le numéro 1059, ci-après la "Société".

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt cinq euros) chacune.

- Que la comparante est l'associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16 des statuts;
2. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

« Art. 16.

§ 1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

§ 2. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

§ 3. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil de gérance peut décider de verser un dividende intérimaire sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

4. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
5. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
6. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2011. LAC/2011/23772. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073637/138.

(110081622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Catalyst Alpha 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.647.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2011: que

- Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant à 123, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de la Société à compter du 20 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Alan Botfield en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Fabrice de Clermont-Tonnerre;
- Peter Kasch;
- Michael Chidiac;
- Lux Business Management S.à r.l.;
- Michel van Krimpen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011074631/24.

(110082400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**LFP Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. TST Grundstücksentwicklung S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.099.

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxembourg, (Großherzogtum Luxemburg);

Wird eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Aktiengesellschaft "TST Grundstücksentwicklung S.A.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 142099, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 10. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 2566 vom 21. Oktober 2008, abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn François GEORGES, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet (der Vorsitzende).

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jérôme WUNSCH, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Umfirmierung der Gesellschaft in "LFP HOLDING S.A." und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Satzungen;

2. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Versammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in "LFP HOLDING S.A." umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1, Absatz 1, der Satzungen abzuändern wie folgt:

" Art. 1. Form und Bezeichnung.

1.1 Es besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "LFP HOLDING S.A." (die "Gesellschaft")."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (950,-EUR).

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GEORGES, J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. LAC/2011/24245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075174/59.

(110083339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

**DIE malermeister Baranowsky & Baumgarten S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Peinture Baranowsky S.à r.l.).**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074027/11.

(110082310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Edene Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.403.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011074030/11.

(110082394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Anzi-A S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 76.316.

EXTRAIT

Le conseil d'Administration du 03 avril 2008 a pris acte de la démission de Monsieur Russel Edwards.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2010 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Herbert GROSSMANN de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 31 décembre 2010;

- coopté Monsieur Mathias FRITSCH, né le 10 septembre 1972 à Luxembourg, demeurant à L-1880 Luxembourg, 57 Rue Pierre Krier, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Herbert GROSSMANN, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale;

- nommé Monsieur Paul FRITSCH, déjà administrateur de la société, né le 9 avril 1943 à Luxembourg et demeurant à L-7480 Tuntange, 8 Rue du Bois, en qualité d'administrateur-délégué. La société se trouve engagée par la signature collective de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur, conformément à l'article 10 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale du 15 janvier 2011 a:

- ratifié la cooptation de Monsieur Mathias FRITSCH, né le 10 septembre 1972 à Luxembourg, demeurant à L-1880 Luxembourg, 57 Rue Pierre Krier, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Herbert GROSSMANN, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077664/25.

(110086899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 138.554.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Investment AB Kinnevik, a limited liability company incorporated and existing under the law of Sweden having its registered office at POB 2094, S-103 13 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Trade Register under number 556047-9742,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 6, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint-stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Invik S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138554, established pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1425, of June 10, 2008, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2076 of October 22, 2009.

II. The Company's share capital is set at seventeen million eighty-eight thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17.088.812,00) represented by five hundred fifty-one thousand two hundred and fifty-two (551.252) shares without nominal value.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by forty-six million five hundred seventy-one thousand twenty-one Euro (EUR 46.571.021,00) to raise it from its present amount of seventeen million eighty-eight thousand eight hundred and twelve Euro (EUR 17.088.812,00) to sixty-three million six hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty-three Euro (EUR 63.659.833,00) by creation and issue of one million five hundred two thousand two hundred ninety-one (1.502.291) new shares without nominal value (the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Investment AB Kinnevik, a limited liability company incorporated and existing under the law of Sweden having its registered office at POB 2094, S-103 13 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Trade Register under number 556047-9742., here represented by Ms. Laura Gehlkopf, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on April 6, 2011.

Investment AB Kinnevik, prenamed, declares to subscribe for the one million five hundred two thousand two hundred ninety-one (1.502.291) New Shares and to fully pay them up for an aggregate amount of forty-six million five hundred seventy-one thousand twenty-one Euro (EUR 46.571.021,00), together with a share premium in the amount of nineteen thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 19.535,00), by contribution in kind in the total amount of forty-six million five hundred ninety thousand five hundred fifty-six Euro (EUR 46.590.556,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by it towards the Company.

The total value of the contribution in kind is declared by Investment AB Kinnevik, prenamed, to be of forty-six million five hundred ninety thousand five hundred fifty-six Euro (EUR 46.590.556,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies,

established by Ernst & Young S.A., a joint-stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the one million five hundred two thousand two hundred ninety-one (1.502.291) new shares without nominal value together with total related share premium of nineteen thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 19.535,00), hence a total consideration amounting to forty-six million five hundred ninety thousand five hundred fifty-six Euro (EUR 46.590.556,00).”

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- the above-mentioned audit report;
- a declaration from the directors of the Company;
- a contribution declaration of Investment AB Kinnevik, prenamed.

Effective implementation of the contribution

Investment AB Kinnevik, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of such be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at sixty-three million six hundred fifty-nine thousand eight hundred thirty-three Euro (EUR 63.659.833,00) represented by two million fifty-three thousand five hundred forty-three (2.053.543) shares without nominal value”.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6.700,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investment AB Kinnevik, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de la Suède, ayant son siège social à POB 2094, S-103 13 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Registre du Commerce Suédois sous le numéro 556047-9742,

ici représenté par Mlle Laura Gehlkopf, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Invik S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

sous le numéro B 138554, constituée par acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en lieu et place de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1425, en date du 10 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2076 du 22 octobre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions quatre-vingt-huit mille huit cent douze Euro (EUR 17.088.812,00) représenté par cinq cent cinquante et un mille deux cent cinquante-deux (551.252) actions sans valeur nominale.

III. L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-six millions cinq cent soixante-et-onze mille vingt-et-un Euro (EUR 46.571.021,00) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions quatre-vingt-huit mille huit cent douze Euro (EUR 17.088.812,00) à soixante-trois millions six cent cinquante-neuf mille huit cent trente-trois Euro (EUR 63.659.833,00) par la création et l'émission d'un million cinq cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze (1.502.291) nouvelles actions sans valeur nominale (les Nouvelles Actions).

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce est intervenue Investment AB Kinnevik, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de la Suède, ayant son siège social à POB 2094, S103 13 Stockholm, Suède, et enregistrée auprès du Registre du Commerce Suédois sous le numéro 556047-9742, représentée par Mlle Laura Gehlkopf, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 6 avril 2011.

Investment AB Kinnevik, prénommée, déclare souscrire aux un million cinq cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze (1.502.291) Nouvelles Actions et les libérer intégralement pour un montant total de quarante-six millions cinq cent soixante-et-onze mille vingt-et-un Euro (EUR 46.571.021,00), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de dix-neuf mille cinq cent trente-cinq Euro (EUR 19.535,00), par apport en nature, d'un montant total de quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-six Euro (EUR 46.590.556,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par elle envers la Société.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-six Euro (EUR 46.590.556,00) par Investment AB Kinnevik, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Ernst & Young S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur au pair des un million cinq cent deux mille deux cent quatre-vingt-onze (1.502.291) actions nouvelles sans valeur nominale à émettre ensemble avec une prime d'émission totale de dix-neuf mille cinq cent trente-cinq Euro (EUR 19.535,00), pour une contrepartie totale de quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-six Euro (EUR 46.590.556,00)».

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus;
- une déclaration des administrateurs de la Société;
- une déclaration d'apport de Investment AB Kinnevik, précitée.

Réalisation effective de l'apport

Investment AB Kinnevik, précitée, déclare par son mandataire que:

- elle est seule propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soient transférée;
- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. L'actionnaire unique décide modifier l'article 6 des statuts de la Société pour adopter la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-trois millions six cent cinquante-neuf mille huit cent trente-trois Euro (EUR 63.659.833,00) représenté par deux millions cinquante-trois mille cinq cent quarante-trois (2.053.543) actions sans valeur nominale».

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille sept cents Euro (EUR 6.700,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: EAC/2011/4896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072841/169.

(110081068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 150.013.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J6ER Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat
2. Nomination de Richard James, avec adresse à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011074037/15.

(110082272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

ECF Edinburgh Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat
2. Nomination de Richard James, avec adresse à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011074038/15.

(110082270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.
